



ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

**FOURNITURE DE MATERIEL DE SIGNALISATION
VERTICALE**

PROGRAMME 2027 - 2030

Règlement de la consultation

REMISE DES OFFRES

Date limite de réception : 23 novembre 2026

Heure limite de réception : 12 Heures

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Acheteur public

Personne publique contractante :

**Monsieur le Président du Syndicat de Voirie de Fougères Nord
19 rue Alfred Sauvy
35133 LA SELLE EN LUITRE**

Article 2 : Objet du marché

FOURNITURE DE PRODUITS POUR L'ENTRETIEN ET LA REPARATION DE LA VOIRIE COMMUNALE -PROGRAMME 2027-2030

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande avec maximum.
Procédure de passation est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Ces matériaux sont destinés à la réparation et la réalisation d'ouvrages de voirie ou assimilés, ces travaux étant réalisés en régie.

La description des matériaux et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.).

Le marché est conclu pour couvrir une période de quatre années pleines à compter de la notification du marché.

Article 3 : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

1 - Conditions relatives au marché

Garanties financières

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Avance forfaitaire

Aucune avance forfaitaire ne sera demandée.

Avance facultative

Aucune avance facultative ne sera versée.

Comptable public assignataire des paiements :
Centre des finances publiques de Fougères Collectivité
1 rue Bad Munstereifel
35300 Fougères

Le mode de règlement choisi par la personne publique est le virement.

Forme juridique que devra revêtir le groupement de fournisseurs :
Le groupement solidaire.

2 – Mode de passation

. La procédure de passation est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Article 4 : Procédure

1 - Type de procédure

Procédure de passation est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

2 - Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- 1° La gestion commerciale du marché 20%
- 2° Le prix proposé sur le Bordereau unitaire marché 50%
- 3° Le montant du rabais catalogue fournisseur porté sur l'acte d'engagement 20%
- 4° Conformément à l'article 35 - Loi climat et résilience, critère Environnemental 10%

Article 5 : Autres renseignements

Les dossiers de consultation sont à télécharger obligatoirement sur le profil acheteur via la plateforme de dématérialisation depuis l'adresse : www.e-megalisbretagne.org en sélectionnant l'appel d'offre concerné.

1 – Présentation des offres

Toutes les pièces du DCE seront complétées conformément aux commentaires joints à ce document.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la Société.

2 – Contenu du dossier de consultation

- L'acte d'engagement (A.E.) ;
- Le Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- Le Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) ;
- Le bordereau de prix unitaire.
- Le règlement de consultation

Modifications de détail au dossier de consultation

Aucune modification n'est autorisée. Elle entraînerait un rejet de l'offre.

3 – Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres sont transmises obligatoirement sur le profil acheteur à l'adresse Internet suivante : www.e-megalisbretagne.org en respectant les prérequis et les modalités précisées sur le site :

- 1° L'acte d'engagement à compléter, dater et signer.
- 2° Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) à accepter sans modification et à signer,
- 3° Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), à accepter sans modification et à signer,
- 4° Le bordereau des prix unitaires, à accepter sans modification et à signer.
- 5° Les Formulaires DC1 et DC2
- 6° Toutes informations permettant d'évaluer la qualité du service après-vente et la disponibilité du commercial ainsi que la proposition concernant le délai d'approvisionnement et de livraison.

4 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser au Responsable du Service Technique :
M.JEUSSELIN Tél. : 02.99.17.02.55.